

Pour Qui?

- Toute personne malade psychique stabilisée, validée par le Cap emploi ou le Sameth.
- Toute personne adressée par le secteur soignant ou l'UNAFAM, dont la demande a été validée par le CREF (PPS 0 uniquement).
- Personnes relevant de l'art. L5212-13 du Code du Travail et orientées vers le milieu ordinaire de travail.

Pourquoi?

Favoriser une insertion ou le maintien dans un parcours professionnel

Avec Qui?

Une équipe pluridisciplinaire, animée par une Neuropsychologue spécialisée, composée de Psychologues du Travail, Médiateurs, Psychologues, Chargés d'Insertion Professionnelle

Où?

Ces actions sont organisées sur :

- Reims
- Châlons en Champagne
- Epernay
- Vitry-le-François

PPS 1

Evaluation des capacités d'insertion professionnelle en milieu ordinaire
Inscription préalable à Pôle Emploi et à Cap Emploi

Objectifs :

- Evaluer la capacité de la personne à engager une démarche active d'accès à l'emploi en milieu ordinaire de travail
- Apporter des pistes concernant la stratégie à mettre en œuvre dans le cadre du parcours professionnel

Durée : 27 heures en moyenne sur 3 mois maximum

Moyens : Entretiens individuels, tests, travaux de groupe

PPS 2 - 1 et PPS 2 - 2

Appui à l'élaboration (2-1) et/ou à la validation du projet professionnel (2-2) (stage(s) de validation en entreprise)
Inscription préalable à Pôle Emploi et à Cap Emploi

Objectifs PPS 2-1 :

- Permettre à la personne de se projeter dans un projet professionnel en tenant compte de ses capacités
- Définir ou valider le projet professionnel

Durée : 50 heures en moyenne sur 3 à 6 mois

Objectifs PPS 2-2 :

- Confirmer la pertinence du projet professionnel grâce à un ou plusieurs stage(s) en entreprise

Durée : de 53 à 105 heures

Moyens : Entretiens individuels, tests, travaux de groupe, stage(s) en entreprise

PPS 3 - 1 et PPS 3 - 2

Appui au parcours professionnel
Inscription préalable à Pôle Emploi et à Cap Emploi

PPS 3-1

Objectifs :

- Dynamiser la personne dans le cadre de son projet professionnel valide
- Faciliter la phase d'intégration du salarié dans un emploi

Durée : 40 H en moyenne sur 9 mois maximum

Moyens : Entretiens individuels, travaux de groupe, stage(s) en entreprise de 53 à 105 heures

PPS 3-2

Objectifs :

- Accompagner des stagiaires en parcours de formation afin de préparer et faciliter leur intégration, de rechercher avec eux des conclusions et des perspectives à l'issue de la formation

Durée : 50 H en moyenne sur 9 mois maximum

Moyens : Entretiens avec le stagiaire, le centre de formation et l'entreprise

PPS 4

Appui au maintien dans l'emploi
SAMETH

Phase d'évaluation : évaluer l'écart entre les capacités du salarié TH et son emploi, apporter des pistes afin de permettre le maintien dans l'emploi (30 heures en moyenne sur 6 mois)

Phase d'accompagnement : permettre au salarié TH de se projeter dans un projet professionnel, l'accompagner dans la mise en place du projet défini, favoriser son intégration (45 heures en moyenne sur 12 mois)

Moyens : Entretiens individuels et collectifs, travaux de groupe, évaluation des compétences et des capacités selon une situation donnée, analyse du poste de travail, suivi auprès des responsables de l'entreprise et de l'environnement du salarié

Public : Salariés Travailleurs Handicapés

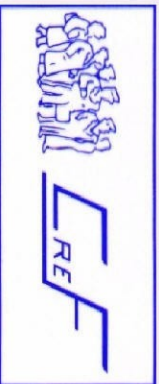
Tous les temps d'emprise communiqués comprennent les déplacements, l'action pédagogique, l'analyse, la synthèse, la restitution, ...

Financement

Cette action est gérée par le CREF en concertation avec la sectorisation psychiatrique, l'UNAFAM, et les entreprises de la région Champagne Ardenne, sous l'autorité de l'AGEFIPH et du Conseil Régional, financeurs du dispositif.



Avec le soutien du P.D.I.T.H. de la Marne



Le CREF, association régie par la Loi de 1901, créée en Juin 1970, puis formalisée en 1971

Travaillant en partenariat avec l'UNAFAM et Cap emploi

Intervenant en direction de public handicapé social, psychique, traumatisé crânien, sensoriel, et moteur depuis plus de 20 ans

Coordonnées :

9 Allée des Limousins
51100 REIMS

Tél. : 03.26.06.22.35

Fax : 03.26.06.37.37

Mail : cref.reims@wanadoo.fr

Horaires : De 9h00 à 12h00
De 14h00 à 18h00

Accès : Bus - Lignes K, H, S, M

Accompagnement des personnes handicapées malades psychiques stabilisées, sur la Marne

Centre de Recherche
d'Etude et de Formation



Prestations
Ponctuelles
Spécifiques

Les **Prestations Ponctuelles Spécifiques** (PPS) s'inscrivent dans une dynamique de parcours vers l'emploi, en proposant un appui spécifique à certains moments-clé de ce parcours.

Chaque prestation peut être sollicitée indépendamment l'une de l'autre, ou bien successivement.